

## Despina Mandilaras

### Avocate principale

Despina Mandilaras fait partie du groupe Litige commercial du cabinet et elle pratique notamment dans les domaines de la construction, du cautionnement, des litiges contractuels, des litiges entre actionnaires et du droit autochtone. À ce titre, elle est appelée à représenter une clientèle variée relevant des secteurs public et privé et à agir devant les tribunaux de toutes instances, incluant les tribunaux d'arbitrage.

Elle a développé au fil des années des connaissances et des habiletés en matière de recours extraordinaires, particulièrement dans le domaine des injonctions, dans tous les secteurs d'activités.

Au cours de ces études, Me Mandilaras a reçu le Prix du Barreau de Montréal (2012), le Prix d'excellence Pérodeau (2011-2012) pour avoir terminé deuxième au baccalauréat en droit, le Prix Lavery, de Billy pour excellence en droit de l'environnement (2012), le Prix Crochetière, Pétrin pour excellence en droit des sûretés (2012) et le Prix d'excellence Rodolphe Lemieux en droit international public (2010-2011). Elle a également reçu la Mention d'excellence du Doyen durant tout son baccalauréat et la Médaille académique du Gouverneur général pour avoir eu les meilleurs résultats académiques durant ses études postsecondaires.

M<sup>e</sup> Mandilaras a été assistante de recherche de madame la juge Catherine Piché, j.c.s. durant ses études en droit à l'Université de Montréal (session d'automne 2011). Plus particulièrement, elle a assisté madame la juge Catherine Piché dans la rédaction finale de son article « *Comparative Perspectives, Figures, Spaces and Procedural Proportionality* » paru dans la Revue internationale de droit processuel.

M<sup>e</sup> Mandilaras parle couramment le français, l'anglais, le grec et l'espagnol.

## Mandats représentatifs

En matière de construction et de cautionnement, Me Mandilaras est ou a été impliquée dans plusieurs dossiers, dont les suivants:

- Un dossier où elle fait partie de l'équipe représentant un entrepreneur général, des architectes et des ingénieurs dans le cadre d'une réclamation de plusieurs millions pour disqualification injustifiée suivant un appel de propositions;



■ Un dossier où elle a fait partie de l'équipe représentant un donneur d'ouvrage public qui a fait face à une demande de paiement pour honoraires professionnels et une demande de paiement de solde contractuel assortie d'une demande de compensation de plusieurs millions de la part de l'entrepreneur général incluant notamment des réclamations pour conditions générales supplémentaires, accélération des travaux, travaux exécutés en régie contrôlée, travaux supplémentaires, perte de productivité, conditions hivernales, coupures arbitraires, ordres de changement non émis, travaux additionnels et réclamations de sous-traitants. Ce dossier impliquait également tous les professionnels du projet et près d'une dizaine de sous-traitants impayés dont la majorité a judiciairisé leurs réclamations;

■ Un dossier où elle a fait partie de l'équipe représentant l'entrepreneur général qui a fait face à une réclamation de plusieurs millions de dollars pour vices de construction de la part d'une entreprise de télécommunications pour les dommages subis à son complexe sur l'Île-des-Sœurs après les pluies diluviennes de mai 2012. Ce dossier implique plusieurs acteurs importants dans l'industrie de la construction;

■ Un dossier où elle a fait partie de l'équipe représentant une caution ayant émis des cautionnements d'exécution pour un entrepreneur général dans le cadre d'un projet en trois phases de restauration des murs extérieurs d'un édifice patrimonial, dont le propriétaire est le donneur d'ouvrage qui poursuit l'entrepreneur, le sous-entrepreneur et les professionnels pour plusieurs millions de dollars pour vices majeurs de construction;

■ Par ailleurs, Me Mandilaras travaille régulièrement dans des dossiers où elle représente des cautions, notamment dans des dossiers de réclamation sur cautionnement pour gages, matériaux et services et cautionnement d'exécution et des dossiers de réclamation sur la convention d'indemnisation et de sûretés. Ces dossiers impliquent majoritairement des entrepreneurs généraux ayant fait faillite sur plusieurs de projets publics ce qui nécessite ainsi la gestion de réclamations de centaines de créanciers et de sous-traitants.

Me Mandilaras est impliquée dans plusieurs litiges entre actionnaires et d'autres litiges de nature commerciale. Par exemple, elle fait partie de l'équipe représentant une compagnie présente dans plus de 19 pays qui investit à travers le monde dans des tours et antennes cellulaires et qui fait présentement face à des réclamations de nature injonctive et en dommages de plusieurs millions plusieurs millions par des compagnies canadiennes de télécommunications.

Me Mandilaras a fait partie de l'équipe qui, pendant plusieurs années, a veillé à la défense des intérêts d'Hydro-Québec dans le cadre de plusieurs actions en justice intentées contre elle par des groupes autochtones, incluant des demandes en injonction. Elle a également fait partie de l'équipe assurant la défense des intérêts d'Hydro-Québec dans le cadre de plusieurs arbitrages privés qui l'ont opposée à plusieurs producteurs privés d'hydroélectricité.

## Publications et conférences

■ Présentatrice à des souscripteurs d'une importante compagnie de cautionnement canadienne dans le cadre d'une formation sur les hypothèques et l'Autorité des Marchés Publics

■ Présentatrice dans le cadre de l'Évènement Construction 2019 organisé par Lavery, de Billy, s.e.n.r.l. le 2 mai 2019 : *Le principe de l'effet relatif des contrats en matière de contrats d'entreprise : des enjeux importants pour toutes les parties impliquées*

■ Présentatrice au Comité régional de l'Association Canadienne de caution sur la décision *Charpenterie SNC inc. c. EJP Construction inc.* 2019 QCCS 283 (15 février 2019)

■ Un regard nouveau sur les injonctions interlocutoires, 11 décembre 2018, Droit de savoir

■ La médiation obligatoire à la division des petites créances : commerçants, préparez-vous! 19 janvier 2016, Droit de savoir

■ Droit de la consommation et recours collectifs : Attention aux modifications unilatérales du contrat à exécution successive, 6 novembre 2015, Droit de savoir

## Distinctions

■ *Ones to Watch, The Best Lawyers in Canada* dans le domaine du droit de la construction et dans le domaine du litige commercial et corporatif, depuis 2023

## Formation

■ LL.B., Université de Montréal, 2012

## Conseils et associations

■ Vice-présidente, Affaires juridiques au conseil d'administration du Regroupement québécois du cautionnement

■ Membre du conseil d'administration (secrétaire) du Fonds Lena (*The Lena Fund*) sous la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

■ Association canadienne de caution

■ *The Advocates' Society* (2019 et 2020)

■ Association des juristes helléniques du Québec

■ Association du Jeune Barreau de Montréal